

Loi consommation : un pacte d'irresponsabilité ?

Info

Posté par : JulieM

Publié le : 3/2/2014 11:00:00

Lors de la sortie de l'iPhone 5 en septembre 2012, [Benoît Hamon avait annoncé vouloir lutter contre l'obsolescence programmée](#). Un an et une loi plus tard, Apple et ses pairs peuvent être rassurés : fabricants et distributeurs sont parvenus à convaincre le gouvernement, les députés et les sénateurs que le consommateur, fier de nouvelles technologies, n'avait qu'un souhait, celui de continuer à surconsommer.

Pourtant, en y regardant de plus près, la consommation alternative a le vent en poupe.

Attendues depuis 30 ans en France, les actions de groupe vont enfin voir le jour mais elles resteront limitées car seules les associations de consommateurs pourront déposer un recours en justice. Est-ce que ce dispositif mettra fin à l'obsolescence programmée ? Les avis sont partagés. Pour Benoît Hamon, les actions de groupe peuvent être dissuasives, mais en l'absence de droit formalisé, il n'est pas certain que les associations de consommateurs aient la volonté de s'y engager.

De même, les avancées en termes d'information sur la durée de la garantie ou de la mise à disposition des pièces détachées sont si légères que le moins disant en termes de robustesse, de durabilité ou de réparabilité va rester la norme.

Camille Lecomte, chargée de campagne Modes de production et de consommation responsables pour l'association Les Amis de la Terre, dénonce :

À

À

À